

DÉPARTEMENT  
DES HAUTES-PYRÉNÉES

—  
CANTON DE BORDÈRES/ECHEZ

—  
COMMUNE D'IBOS

Envoyé en préfecture le 30/07/2026  
Reçu en préfecture le 30/07/2026  
Publié le 30/07/26  
ID : 065-216502260-20260720-2026DEC016-AR

## DECISION DU MAIRE

N° 2026DEC016

**OBJET :** Devis EDEN AUTO – acquisition d'un fourgon pour les services techniques

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- VU** Le Code de la Commande Publique ;
- VU** La délibération n° 2026/020 du Conseil Municipal en date du 2 avril 2026 portant attributions de délégation du conseil municipal au Maire ;
- CONSIDERANT** la nécessité d'équiper les services techniques d'un nouveau véhicule pour le bon fonctionnement du service
- CONSIDERANT** la proposition de l'entreprise EDEN AUTO pour l'acquisition d'un fourgon

### DECIDE

- ARTICLE 1** De signer le devis proposé par l'entreprise EDEN AUTO d'un montant de 14 263,47 € HT.
- ARTICLE 2** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication
- ARTICLE 3** Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et sera transmise au contrôle de la légalité.

Compte rendu en sera donné au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à IBOS, le 20 juillet 2026

Le Maire

Gisèle Vincent

